

COMMISSION DES REGLEMENTS

En cas de contestation des décisions prises, les clubs peuvent faire appel en premier lieu à la Commission d'Appel de District par lettre recommandée ou courrier électronique, dans un délai de 7 jours à dater du lendemain de la notification au P.V. électronique.

Réunion du 24 Août 2023

Présent : M. DELIANCE.

ENTENTES 2023/2024

SENIORS :

Colomieu + Peyrieu

Club support : Colomieu

Nom de l'entente : Ent. Colomieu Peyrieu

Artemare + Champagne (Seniors D4)

Club support : Artemare

Nom de l'entente : FC Artemare Valromey

U15

Foot Trois Rivières + Fareins Saône Vallée (équipe 1)

Club support : Foot Trois Rivières

Nom de l'entente : Ent. 3 Rivières Fareins S.

Foot Trois Rivières + Fareins Saône Vallée (équipe 2)

Club support : Foot Trois Rivières

Nom de l'entente : Ent. 3 Rivières Fareins S.

U18 F :

Ain Sud + Mas Rillier (équipe 1)

Club support : Ain Sud

Nom de l'entente : Ent. Ain Sud Mas Rillier

U15 F :

Ain Sud + Mas Rillier (équipe 1)

Club support : Ain Sud

Nom de l'entente : Ent. Ain Sud Mas Rillier

U13 F :

Ain Sud + Mas Rillier (équipe 1)

Club support : Ain Sud

Nom de l'entente : Ent. Ain Sud Mas Rillier

U11 F :

Ain Sud + Mas Rillier (équipe 1)

Club support : Ain Sud

Nom de l'entente : Ent. Ain Sud Mas Rillier

Le président,
Maurice DELIANCE